



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Quatorze Novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2016

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT – G. BARRA – J-L. GIRAUD, **Adjoints**

S. ALLEG – S. BEURRIER – S. ARNOULD – W. DUBOSQ - C. LUBRANO LAVADERA

E. MENUT – A. PELLEGRINO - N. PERRICHON - A. RASKIN - J. RAYNAUD - J. ROBERT HENSELER

C. VELAY - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absent excusé : A. DUBOIS (pouvoir donné à R. AUBAULT) – A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à E. MENUT)

J. TOCQUER (pouvoir donné à M. AUFFRET) - S. LELUIN (pouvoir donné à S. BEURRIER)

Absent : A. CELKA

### COMPETENCE TOURISME : TRANSFERT DES MEUBLES ET DES CONTRATS / MARCHES PUBLICS.

Monsieur le Maire expose :

- VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 et le transfert de la compétence tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que les biens listés seront transmis au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté de communes.

**CONSIDERANT** que les contrats/marchés publics listés seront transmis au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'ACTER** du transfert des biens meubles et des contrats/marchés publics, cf liste jointe.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE